

primaires du Canada, à encourager l'expansion de la pêche dans l'économie nationale, à examiner les produits de la pêche, à établir des normes de qualité, à encourager l'utilisation maximale desdites ressources et à développer chez le public un esprit de compréhension au sujet de ces ressources et de l'industrie qui les exploite. Les services du ministère ont été modifiés et augmentés au cours des années; les aspects concernant le développement de la pêche ont reçu plus d'attention ces dernières années. Le ministère emploie environ 2,100 personnes, dont la plupart remplissent des fonctions relatives à la conservation, l'inspection, la protection et l'administration des pêcheries dans tout le pays. Le siège du ministère à Ottawa compte un personnel de 240 membres environ.

Le Service de la conservation et de la protection, par l'entremise de ses agents des pêches en service dans les régions de pêche, à bord d'avions de surveillance ou des 80 patrouilleurs composant sa flottille, s'occupe de l'application des règlements relatifs à la conservation des stocks de poisson et à la protection des lieux de pêche.

C'est au Service de l'expansion de la ressource qu'incombe l'application des méthodes techniques et scientifiques visant à l'entretien et à l'accroissement des stocks de poisson par l'amélioration de l'habitat en eau douce des espèces anadromes, notamment le saumon et la truite, par la propagation artificielle des poissons, des mollusques et des crustacés, comme dans les piscicultures et les frayères, et par la répression des espèces parasites et prédatrices, dont la lamproie marine des Grands lacs.

Le Service de l'inspection est chargé de faire observer les normes de qualité; à cette fin, il procède à l'inspection périodique du poisson, des établissements de traitement et des produits de la pêche. Depuis 1967, il exécute en outre les travaux d'enquête et les tâches connexes à la manutention, au traitement, à l'entreposage et à la mise en marché du poisson. Son personnel, en prenant une part active aux travaux de la Commission internationale Codex Alimentarius, contribue à l'élaboration de normes universelles pour le commerce des produits de la pêche.

Le Service des renseignements et de la consommation tient l'industrie, les pêcheurs et le grand public au courant de l'activité du ministère par divers moyens: publications, courts métrages, films fixes, émissions de radio et de télévision. Sa Direction de la consommation s'efforce d'accroître la consommation des produits de la pêche.

Dans le secteur de la pêche, le rôle toujours plus important de la consultation et de la collaboration à l'échelle internationale s'est traduit par la création d'un Service international de la pêche en 1965. Le sous-ministre adjoint, de qui ce Service relève, s'occupe aussi des questions juridictionnelles, particulièrement celles qui intéressent les eaux territoriales et les zones de pêche.

Dans le cadre de son programme intensifié de mise en valeur des pêches, le ministère a créé en 1967 le poste de directeur des ententes fédérales-provinciales sur la pêche afin d'assurer la coordination des pourparlers avec les provinces. L'élaboration des programmes visant à accroître le rendement et perfectionner les techniques de pêche, incombe au Service d'expansion industrielle, lequel prend une foule d'initiatives diverses en matière d'aide et de conseils techniques aux pêcheurs et à l'industrie, à part de fournir un appui financier aux travaux d'expansion entrepris par les provinces et l'industrie.

Le Service de l'économique assure le recueil, l'analyse et l'interprétation des données statistiques au sujet de la pêche; de plus, il dirige des études et des recherches ayant pour objet les pêches primaires, ainsi que le traitement et la mise en marché des produits de la pêche.

Le Service des programmes spéciaux s'occupe de l'aide économique aux pêcheurs et à l'industrie, ce qui comprend le Plan d'indemnités aux pêcheurs, le Service de boîte de Terre-Neuve et le Programme d'aide à l'achat du sel. Le Plan d'indemnités, en vertu duquel sont assurés les bâtiments, les engins de pêche fixes, les installations à terre et les casiers à homard, trouve son application dans les Maritimes, à Terre-Neuve, au Québec, en Colombie-Britannique et en Ontario.